

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 mai 2025

Convocation du : 15 mai 2025

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Lahcem AIT EL HAJ, Grégory PICKEU, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Céline LEROUX, Arnaud MARIE, Bernard HAESBROECK, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas BLACTOT

DE25.072

ACTION SOCIALE
CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES
VILLE AIDANTE – FRANCE ALZHEIMER

Autorisation - Approbation

☪

Dans le cadre de la politique et des actions déployées à l'échelle d'Armentières en faveur de l'Autonomie et de l'aide aux Aidants familiaux, le Centre Communal d'Action Sociale a engagé, en 2022, un partenariat avec l'association France Alzheimer en facilitant la mise en œuvre de groupes de parole au sein des locaux de la Cité sociale.

Ce partenariat s'est consolidé depuis lors au travers de l'Instance de Coopération Armentièreoise en faveur de l'Autonomie regroupant depuis septembre 2023 un réseau de partenaires médico-sociaux intervenant dans le domaine de l'autonomie des Seniors, et par la participation au forum des Aidants organisé chaque année par le CCAS.

C'est dans ce contexte et au regard de la dynamique locale que l'association France Alzheimer propose à la Ville d'Armentières de signer la charte d'engagements réciproques « Ville aidante – Alzheimer », ayant pour objet d'aider les personnes malades et leurs proches aidants à toujours profiter de la ville.

Dans la lignée des actions déjà à l'œuvre, la charte « Ville aidante – Alzheimer » vise la promotion des initiatives locales en faveur de l'aide aux Aidants familiaux avec le soutien de l'association France Alzheimer.

Un certain nombre d'orientations et d'actions sont d'ores et déjà reprises dans le projet de charte d'engagements réciproques annexé à la présente délibération.

A la faveur de la promotion de cet engagement pour une ville inclusive, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de charte d'engagements réciproques ci-annexé.

ADOPTÉE AL'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Thomas BLACTOT
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Jean-Michel MONPAYS



Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le



ID : 059-215900176-20250522-DE25072-DE



Charte d'engagements réciproques

VILLE AIDANTE — ALZHEIMER —

Aider les personnes malades et leurs proches
aidants à toujours profiter de la ville.



UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS
FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES

11 rue Tronchet – 75008 Paris

Tél : 01 42 97 52 41

TROIS AXES MAJEURS

L'ORIENTATION

L'INCLUSIVITÉ

LA SENSIBILISATION

À travers l'adhésion à la charte « Ville aidante Alzheimer », aux côtés de l'Association France Alzheimer, l'élu(e) signataire signifie sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au sein de la cité qu'il ou elle administre.

La mairie engagée aux côtés de France Alzheimer et maladies apparentées choisit de mener au moins une des activités listées ci-dessous (liste non exhaustive), en fonction de ses moyens, de ses ressources et de ses spécificités locales.

- Garantir l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées au sein des supports de communication de la mairie (magazine municipal, panneaux informatifs...);
- Informer sur la formation gratuite de France Alzheimer à destination des aidants ;
- Faciliter la mise en place ou le déploiement de cafés mémoire ou d'actions initiées par France Alzheimer et/ou d'actions de nature inclusive. Mettre des locaux à disposition de l'association pour les groupes de paroles ;
- Construire un projet de sensibilisation et de formation à la maladie d'Alzheimer à destination des agents municipaux... ;
- Faciliter la participation des personnes malades et de leurs proches aidants à des actions artistiques, culturelles ou sportives ;
- Faciliter l'autonomie des personnes malades au sein des lieux publics grâce à la mise en place de repères d'orientation visuels ou sonores ;
- Inscrire l'association France Alzheimer dans le réseau des partenaires locaux et promouvoir sa participation lors des événements.

EN CONTREPARTIE

France Alzheimer et son réseau de 99 associations départementales, se tiennent aux côtés des maires pour :

- les aider à la mise en place d'une activité (sortie culturelle, atelier à mobilisation cognitive, action de convivialité, pratiques sportives ...)
- leur donner les éléments nécessaires à l'information et la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées ;
- les appuyer dans leur objectif d'accompagnement ou d'orientation des administrés concernés (formation des aidants, soutien des personnes malades...).

Nom de la collectivité : LA COMMUNE D'ARMENTIERES ET SON CCAS

Nom de l'association France Alzheimer :

Signature Monsieur le Maire,
Président du CCAS

Signature Monsieur, Madame le Président d'association,